

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.068**

**Modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de créer une nouvelle zone C9-856 à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).**

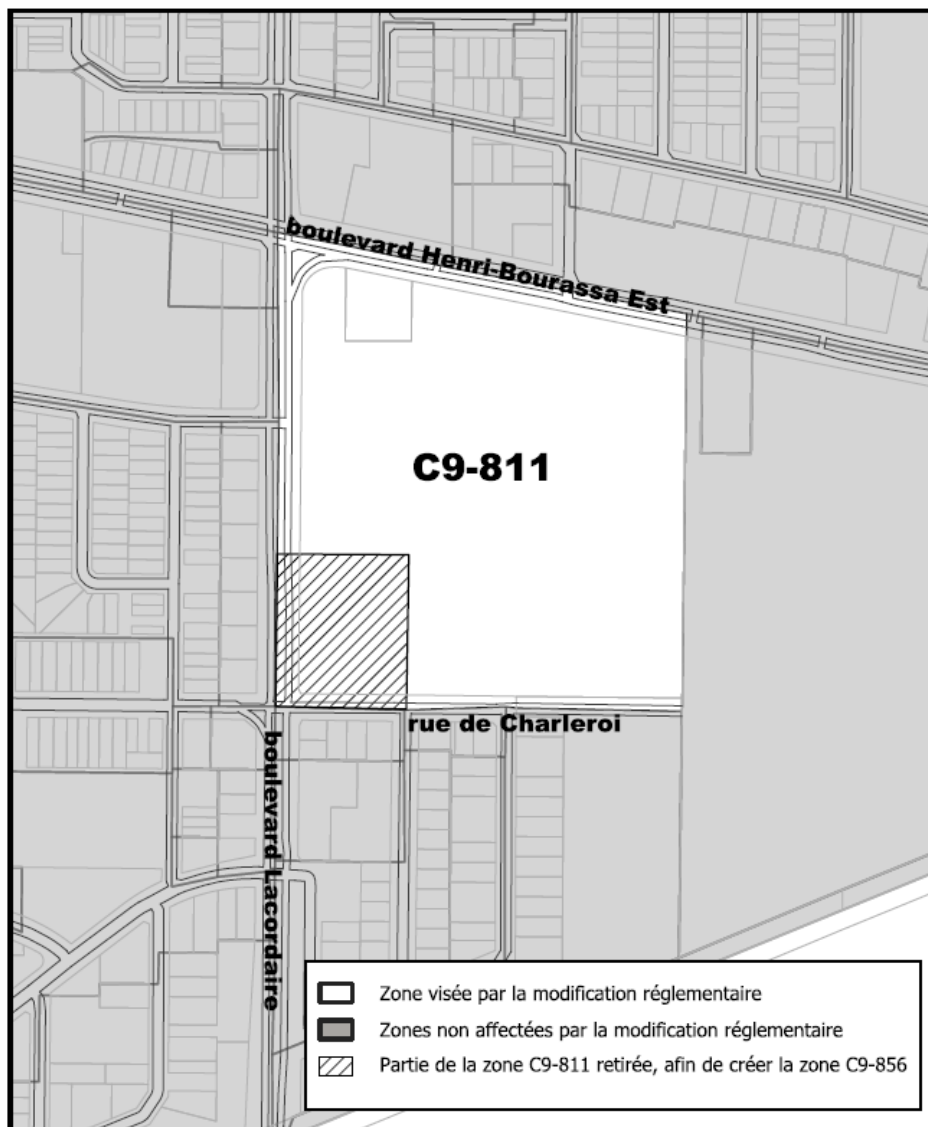
AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :



QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 3 septembre 2024, le projet de Règlement R.R.1562.068 afin de créer une nouvelle zone C9-856 à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).


QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1)*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024, À 18 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, AU 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire et vise la zone suivante :




**AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE  
AUX FINS DE CONSULTATION**


**ANNEXE 2  
PROJET DE RÉGLEMENT DE ZONAGE  
R.R 1562.068**


Ce projet de règlement peut être consulté au Bureau Accès Montréal au 4243, rue de Charleroi, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 45.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 4 septembre 2024